

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 15 (1985)

Heft: 1

Rubrik: Uni 3e âge : le comité de liaison des universités du 3e âge de Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



PROFESSEUR
RENÉ JEANNERET

Le Comité de liaison des Universités du 3^e âge de Suisse

A l'heure actuelle, on compte six Universités du 3^e âge en Suisse soit, en allant d'ouest en est, Genève, Lausanne, Fribourg, Neuchâtel, Berne et Bâle. La plus ancienne est celle de Genève, fondée en 1975 à l'initiative du conseiller d'Etat Chavanne et d'un groupe de personnalités de l'Université. L'entreprise connut un succès immédiat et, en 1977, l'Université de Neuchâtel emboîta le pas. Les premiers contacts entre les deux institutions se déroulèrent paradoxalement hors de Suisse, à l'occasion des Congrès internationaux des U3A de Namur et de Nancy. Il apparut très

rapidement que les liens encore informels qui s'étaient noués entre responsables des deux premières U3A de Suisse devaient être approfondis, à plus forte raison que d'autres cantons avaient suivi le mouvement et qu'un échange d'expériences ne pouvait se révéler que bénéfique.

On tomba d'accord sur la nécessité d'institutionnaliser ces relations, et un projet de règlement fut soumis à la Conférence des Recteurs des Universités de Suisse qui l'adopta en novembre 1982 à Lausanne. Afin de permettre au lecteur de mieux comprendre l'objectif du Comité de liaison ainsi créé, il nous paraît utile de reproduire ci-après l'article 2 de ce règlement: «Le Comité de liaison a pour but de promouvoir la création et le développement d'Universités du 3^e âge dans notre pays, de coordonner leurs activités et de favoriser les échanges de tous genres entre leurs membres.

Il renseigne les autorités universitaires sur ses activités et celles de l'Association internationale.

Le Comité désigne ses délégués officiels au Conseil d'administration de l'Association internationale et à l'Assemblée générale, ainsi que leurs suppléants.»

Cette déclaration d'intention n'est pas sans importance, et elle signifie, dans sa première partie, que les Universités du 3^e âge ne sont pas un univers clos et limité aux cantons universitaires. Si certaines de nos U3A comme Connaissance 3 dans le canton de Vaud, Neuchâtel et Fribourg ont déjà créé des «antennes» hors du chef-lieu,

il est évident que les cantons non universitaires devraient pouvoir faire bénéficier leurs aînés d'institutions semblables dont le besoin n'a plus à être démontré. Plusieurs milliers de personnes retraitées sont actuellement inscrites à l'une de nos UNI 3; ce chiffre ne représente pourtant qu'une petite fraction d'un public potentiel, et il paraît donc judicieux de ne pas oublier les habitants aînés de certains de nos cantons moins privilégiés, sans entrer pourtant en concurrence avec les Universités populaires qui y sont déjà implantées ou d'autres institutions similaires. En effet, pour éviter tout malentendu à ce propos, le Comité de liaison a proposé la définition suivante d'une Université du 3^e âge en Suisse: «Toute institution qui a pour but de répondre aux besoins culturels et scientifiques des personnes du 3^e âge peut être considérée comme U3A à la condition que, par ses méthodes et le niveau de son enseignement, elle soit reconnue comme telle par une Université cantonale et par le Comité de liaison des U3A de Suisse».

Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur ces différents points lors des prochaines parutions de ce journal, et nous espérons que cette chronique permettra d'établir des liens entre les lecteurs d'«Aînés» et les U3A qui pourront, par ce truchement, se faire mieux connaître.

R. J.

(Photographie aimablement mise à disposition par la Feuille d'Avis de Neuchâtel)



Avis aux clubs, institutions sociales, etc.

Une assemblée, une manifestation en vue? «Aînés» peut intéresser vos membres. Aussi sommes-nous volontiers disposés à vous offrir des numéros à distribuer aux participants. Il suffit au responsable de remplir le coupon ci-dessous et de l'envoyer **15 jours avant la manifestation** à: «Aînés», case postale 2633, 1002 Lausanne. A titre de promotion, ces numéros seront offerts gratuitement.

Commande de numéros gratuits

Nom _____

Rue _____

NP/localité _____

Tél. _____

demande _____ exemplaires gratuits
d'«Aînés» pour la manifestation
suivante: _____

organisée par _____

à envoyer pour le (date): _____

Signature _____